

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-16755 / 101785
W. Gassmann AG, 2504 Biel/Bienne
machine offset 8 couleurs MAN-Roland.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
01.08.2010–31.01.2013 (Renouvellement)
- 10-16774 / 102065
MANUFACTURE ROGER DUBUIS SA, 1217 Meyrin
centres CNC: fraisage, électro-érosion, métrologie
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
18 H
01.10.2010–30.09.2013 (Renouvellement)
- 10-16775 / 101489
ROLEX SA, 1228 Plan-les-Ouates
Usinage et Terminaison (Boîtes et Bracelets)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
310 H, 60 F
29.08.2010–31.07.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-16776 / 101510
ROLEX SA, 1200 Genève
assemblage boîtes, gravage «Réhaut» sur machine ROFIN.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H, 4 F
29.07.2010–31.07.2013 (Renouvellement)
- 10-16777 / 101456
ROLEX SA, 1225 Chêne-Bourg
usinage Cadran, usinage groupe Cellini.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
106 H, 4 F
29.07.2010–31.07.2013 (Renouvellement)
- 10-16783 / 101443
Le petit-fils de L.U. Chopard & Cie SA, 1217 Meyrin
secteurs de production: bijoux, boîtes et bracelet or-acier.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
24 H
06.08.2010–31.08.2013 (Renouvellement)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 10-16759 / 112140
Marché Paysan d’Aigle Sàrl, 1860 Aigle
Vente le dimanche de produits alimentaires.
besoins spéciaux de consommation
2 F
21.08.2010–31.07.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail en continu atypique (art. 24 LTr, art. 39 OLT 1)

- 10-16773 / 101246
EP Systems SA, 2000 Neuchâtel
assemblage EP Spray, injection plastique et contrôle.
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
32 H, 19 F
20.08.2009–31.08.2012 (Modification)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l’octroi d’un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

27 juillet 2010

Secrétariat d’Etat à l’économie:
Direction du travail